



COMMUNIQUE DE PRESSE :

LE FRR SELECTIONNE SWEN CAPITAL PARTNERS ET FLEXSTONE PARTNERS POUR LA GESTION DE SES MANDATS DEDIES AU CAPITAL-INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ECONOMIE FRANÇAISE ET EUROPEENNE

Paris, le 19 juin 2026

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement en actifs non cotés soutenant l'économie française et européenne, le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) annonce la sélection de Swen Capital Partners et Flexstone Partners SAS à l'issue d'un appel d'offres restreint lancé en juillet 2025.

Ces mandats, représentant un montant global de 500 M€, ont pour objet la création et la gestion de fonds dédiés investissant, via des fonds sous-jacents de capital investissement, dans les très petites entreprises (TPE), les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Swen Capital Partners, déjà gestionnaire d'un mandat dédié au financement de l'économie pour le compte du FRR a été de nouveau retenu à l'issue de cette procédure de sélection

Les fonds dédiés investiront indirectement :

- au moins 80% dans des entreprises dont le siège social ou l'activité principale sont situés en France ;
- jusqu'à 20% dans des entreprises dont le siège social ou l'activité principale sont situés dans l'Espace Economique Européen, le Royaume-Uni ou la Suisse.

Par ailleurs :

- Les fonds sous-jacents sélectionnés ne devront pas avoir une taille globale d'engagement supérieure à 300 millions d'euros ;
- Les investissements dans les fonds primaires de capital transmission et de capital développement représenteront au moins 75% du portefeuille du fonds dédié.

A travers cette initiative, le FRR poursuit son engagement en faveur du financement de l'économie productive française. Les investissements réalisés contribueront à accompagner la croissance d'entreprises à fort potentiel, notamment dans des secteurs à enjeux de souveraineté, à favoriser

l'emploi et à renforcer le développement des territoires tout en intégrant pleinement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FRR remercie l'ensemble des sociétés ayant participé à cette consultation et se félicite de la qualité des candidatures reçues.

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 06.70.96.21.70 06.70.95.71.57

